

PLAN DE COURS

DDU-2000 : Aménagement durable du territoire

NRC 83768 | Automne 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6 Crédit(s) : 3

Le cours vise à initier l'étudiant à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, particulièrement dans le contexte québécois et dans une perspective de développement durable. Il cherche à amener l'étudiant à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, le transport, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, la notion de planification ainsi que les outils et les données qu'elle comporte, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Plage horaire

Cours en classe

lundi	08h30 à 11h20	ABP-1160	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018
-------	---------------	--------------------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=97187>

Coordonnées et disponibilités

Édouard La France

Chargé de cours

Abitibi-Price, 3117

edouard.la-france.1@ulaval.ca

Disponibilités

lundi :

13h30 à 15h30 - [Local 3117 ABP](#) - du 10 sept. 2018 au 17 déc. 2018

Gilles Fontaine

Chargé de cours

Abitibi-Price, 3113

gilles.fontaine@ggr.ulaval.ca


Tél. : 656-2131 poste 4688

Disponibilités

Sur rendez-vous.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	5
Introduction	5
But	5
Objectifs généraux	5
Approche pédagogique	5
Modalités d'encadrement	6
Charge de travail et calendrier	6
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	8
Contenu du cours	8
Mesures d'accommodement	9
Intimidation	9
Contenu et activités	9
Évaluation et résultats	10
Liste des évaluations	10
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	10
Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes	10
Contrôle 1 : Définitions, planification et zonage	11
Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire	11
Contrôle 3 : La protection du territoire agricole et le patrimoine culturel	12
Contrôle 4 : Qualité de l'environnement, territoire public et forêt	12
Contrôle 5 : Eau, mines et transport	12
Contrôle 6 : Développement durable	13
Examen final en classe	13
Examen sous surveillance	14
Barème de conversion	14
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	14
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	14
Évaluation de l'enseignement	14
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	15
Absence aux examens	15
Gestion des délais	15
Évaluation sommative	15
Évaluation formative	15
Matériel didactique	15
Matériel obligatoire	15
Site web de cours	16

Portail thématique de la Bibliothèque	16
Spécifications technologiques	16
Médiagraphie et annexes	17
Bibliographie	17

Description du cours

Introduction

Le cours DDU-2000, *Aménagement durable du territoire*, vise à initier l'étudiant (e) à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, tout particulièrement dans le contexte québécois. Il cherche à amener l'étudiant (e) à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, la planification, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, le transport, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bonne lecture et bon cours !

Édouard La France

But

Le but du cours est d'initier l'étudiant(e) aux modes d'organisation et d'aménagement du territoire, et plus particulièrement à ceux appliqués et exercés au Québec. L'intention est de l'amener à comprendre pourquoi et comment sont planifiées et contrôlées l'occupation, l'utilisation et la transformation du territoire. Partant d'une étude de l'organisation foncière du territoire québécois, le cours examine les raisons, les conditions et les contraintes de la pratique actuelle de l'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain, rural, agricole, forestier, hydrique ou naturel. Le cours explique les enjeux et les défis que cette pratique pose en termes de liberté individuelle, de légitimité et d'efficacité du pouvoir public, de gestion de l'urbanisation, de mise en valeur des terres et des ressources naturelles, de développement (régional, local, communautaire, durable), de protection du patrimoine, de l'environnement, des rives et du paysage, d'organisation spatiale des services publics et des équipements, etc. Ces questions seront traitées à travers une explication détaillée du cadre législatif, administratif et politique de l'aménagement du territoire au Québec et illustrées à l'aide d'exemples concrets.

Objectifs généraux

L'étudiant(e) doit acquérir un ensemble de connaissances génériques et particulières reliées à la nature complexe de l'aménagement, notamment : la planification politique du développement territorial, le contrôle réglementaire de l'utilisation du sol, la technique du zonage et la notion de droit acquis, les processus de participation publique, la gestion de l'urbanisation, l'affectation des terres et la protection de la zone agricole, des rives, de l'environnement, du patrimoine immobilier et du paysage. Par conséquent, l'étudiant(e) devra être en mesure d'appliquer ces connaissances à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire par un travail pratique.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) doit :

- Comprendre les conditions spécifiques à l'étude et à la pratique de l'aménagement du territoire au Québec ;
- Être capable de comprendre les enjeux et certains défis politiques, économiques et culturels de l'aménagement du territoire;
- Connaître les rouages de l'organisation foncière, de la planification spatiale / territoriale et de la dynamique des établissements humains au Québec;
- Connaître les politiques et les lois relatives à l'aménagement du territoire adoptées au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale;
- Connaître les institutions publiques chargées de l'aménagement au Québec;
- Connaître les principaux outils et instruments de l'aménagement du territoire au Québec : schéma d'aménagement et de développement, plan et règlements d'urbanisme, technique du zonage, dérogations mineures, droits acquis, études d'impact environnemental, arrondissements historiques, aires protégées, etc.;
- Avoir développé sa capacité à identifier et à comprendre un problème d'aménagement et, pour le résoudre, à esquisser une solution pertinente ;
- Savoir exploiter des bases de données utiles en aménagement du territoire.

Approche pédagogique

Cours magistral

Conférences et vidéos

Travail pratique

Contrôles sommatifs et formatifs

La prise en charge du cours est assurée par la personne responsable de l'encadrement ([Édouard La France](#)), pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

L'ensemble du matériel didactique est disponible sur la plateforme de diffusion de cours, dans l'ouvrage de référence les **Grands dossiers des sciences humaines. Villes durables : quelles villes pour demain ?** Vous devez vous procurer cette revue en ligne (voir matériel didactique). Sur le Portail, vous trouverez tout ce qu'il faut pour réussir ce cours à distance : textes, exposés, démonstrations, forum, exemples, exercices, liens web, etc. Chaque semaine, vous êtes invité à consulter la section *Contenu et activités* décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation au programme.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Le forum a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours, lors des lectures ou des questionnaires formatifs. Donc il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions faisant suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants.

Pour les questions d'ordre personnel, vous pouvez communiquer directement avec le responsable ou les auxiliaires d'enseignements par le courrier électronique offert sur le site du cours (informations générales). Normalement une réponse vous parviendra à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine.

Modalités d'encadrement

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général en classe, soit par le forum de discussion et, selon le cas, par courrier électronique (questions plus personnelles). Pour les questions portant directement sur la matière, le responsable du cours répond au plus à une semaine d'avance sur le calendrier pédagogique. Donc, lors de la première semaine, il peut répondre par rapport aux deux premières semaines. Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Par ailleurs, vous pourrez également utiliser un forum de discussion, à partir de l'onglet identifié comme tel. Ce forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Le forum est un outil qui vous permet d'échanger avec les étudiant(e)s et le responsable du cours. Le responsable répond aux questions non traitées pas les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courrier électronique.

À la suite de votre envoi du travail pratique (TP), le responsable vous transmettra vos résultats et des commentaires écrits.

Charge de travail et calendrier

À l'automne 2018, ce cours de trois crédits est offert en ligne sur une session de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'étude des modules, les lectures obligatoires, les exercices et la réalisation des évaluations est de 135 heures par session.

Particularités de la session d'automne 2018 - Congés : **Fête du travail, élection générale au Québec et Action de Grâce.**

Calendrier

Semaine / Date	Module / Sujet	Activités d'apprentissage	Évaluation
1 3 /09/2018	FÊTE DU TRAVAIL : CONGÉ		
2 10/09	Module 1	Présentation Introduction Définitions	
3 17/09	Module 2	Planification et zonage Zonage et droits acquis Lotissement	Premier contrôle en ligne modules 1 et 2; 20 questions-10% Disponible en ligne du 20 septembre à 12h00 jusqu'au 23 septembre à 23h59
4 24/09	Module 3.1	Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (LAU) Les MRC Les instruments de planification	
5 01/10	ÉLECTION GÉNÉRALE AU QUÉBEC : CONGÉ		
6 08/10	ACTION DE GRÂCE : CONGÉ		
7 15/10	Module 3.2	La Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (LAU) Les règlements d'urbanisme	Deuxième contrôle en ligne module 3; 20 questions-15 % Disponible en ligne du 18 octobre à 12h00 jusqu'au 21 octobre à 23h59 Le 21 octobre à 23h59 Fin de la formation des équipes, sous ENA, pour le travail pratique
8 22/10	Module 4	Protection du territoire agricole Conférence : Mme GITANE ST-GEORGES, M.Sc. Aménagiste et conseillère en développement régional / Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord	Conférence
9 29/10	SEMAINE DE LECTURE		
10 5/11	Module 5	Urbanisme : des origines à nos jours Patrimoine culturel et paysage	Troisième contrôle en ligne sur modules 4 et 5; 20 questions-5 % Disponible en ligne du 8 novembre à 12h00 jusqu'au 11 novembre à 23h59

11 12/11	Module 6	Qualité de l'environnement	
12 19/11	Module 7	Territoire public et forêts Conférence : M. Luc Bouthillier, Ph.D. Professeur FFGG	Conférence Quatrième contrôle en ligne modules 6 et 7; 20 questions-5 % Disponible en ligne du 22 novembre à 12h00 jusqu'au 25 novembre à 23h59
13 26/11	Module 8	Eaux et mines	Date limite dépôt du TP le vendredi 30 novembre à 23h59 25 % de la note finale
14 03/12	Module 9	Transport et aménagement du territoire et développement durable Conférence : M. Étienne Grandmont DG Accès Transports Viables	Conférence Cinquième contrôle en ligne modules 8 et 9; 20 questions-5% Disponible en ligne du 6 décembre à 12h00 jusqu'au 9 décembre à 23h59
15 10/12	Module 10	Aménagement du territoire et développement durable Conférence: Marianne Desfossés - Direction de l'urbanisme Ville de Brossard	Sixième contrôle en ligne module 10; 10 questions-5 % Disponible en ligne du 13 décembre à 12h00 jusqu'au 16 décembre à 23h59 Fermeture du forum le 16 décembre à 23h59
16 17/12	Examen final sous supervision en classe 30 % de la note finale 17 décembre 2018 au local 1160-ABP		

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu du cours

La structure du cours se divise en **10 modules**. La matière du cours comprend :

1. Les notes de cours et de présentation en classe relatives aux modules;
2. Une revue à télécharger : *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines. Villes durables; quelles villes pour demain ?*
3. Des textes et des références complémentaires, tous disponibles en ligne;
4. Des notes de conférences et vidéos (sols contaminés, patrimoine culturel et paysage, forêt et protection du territoire agricole, CPTAQ, UPA, Accès Transport Viable).

Aperçu des modules :

1. Introduction générale à l'aménagement du territoire
2. La planification et le zonage
3. Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec
4. La protection du territoire agricole
5. L'urbanisme et le patrimoine culturel
6. La qualité de l'environnement
7. Le territoire public et les forêts
8. L'eau et les mines
9. Transport et aménagement du territoire
10. L'aménagement du territoire et le développement durable

Mesures d'accommodement

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*: <https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>

Intimidation

Les enseignants du cours ne toléreront aucune forme d'intimidation, de racisme ou de sexisme.

La Loi sur l'instruction publique définit l'intimidation ainsi : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (art. 13, paragr. 1.1).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1 : Présentation, introduction à l'aménagement du territoire et définitions	10 sept. 2018
Module 2 : Planification et zonage	17 sept. 2018
Contrôle 1 - Modules 1 et 2	20 sept. 2018
Module 3 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire	24 sept. 2018
Contrôle 2 - Module 3	15 oct. 2018
Module 4 : Protection du territoire agricole	22 oct. 2018
Module 5 : Urbanisme et patrimoine culturel	5 nov. 2018
Contrôle 3 - Modules 4 et 5	8 nov. 2018

Module 6 : La qualité de l'environnement	12 nov. 2018
Module 7 : Territoire public et forêt	19 nov. 2018
Contrôle 4 - Modules 6 et 7	22 nov. 2018
Module 8 : Eau et mines	26 nov. 2018
Module 9 : Transport et aménagement du territoire	3 déc. 2018
Contrôle 5 - Modules 8 et 9	6 déc. 2018
Module 10 : Aménagement du territoire et développement durable	10 déc. 2018
Contrôle 6 - Module 10	13 déc. 2018
Travail pratique	23 nov. 2018
Examen final	17 déc. 2018

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes	Dû le 30 nov. 2018 à 23h59	En équipe	25 %
Contrôle 1 : Définitions, planification et zonage	Du 20 sept. 2018 à 12h00 au 23 sept. 2018 à 23h59	Individuel	10 %
Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire	Du 18 oct. 2018 à 12h00 au 21 oct. 2018 à 23h59	Individuel	15 %
Contrôle 3 : La protection du territoire agricole et le patrimoine culturel	Du 8 nov. 2018 à 12h00 au 11 nov. 2018 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 4 : Qualité de l'environnement, territoire public et forêt	Du 22 nov. 2018 à 12h00 au 25 nov. 2018 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 5 : Eau, mines et transport	Du 6 déc. 2018 à 12h00 au 9 déc. 2018 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 6 : Développement durable	Du 13 déc. 2018 à 12h00 au 16 déc. 2018 à 23h59	Individuel	5 %
Examen final en classe	Le 17 déc. 2018 de 08h30 à 11h30	Individuel	30 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes

Date de remise : 30 nov. 2018 à 23h59
Contribution au travail d'équipe : 7 déc. 2018 à 23h59

Version électronique le 30/11/2018 à 23h59. Version papier le 3 décembre lors du cours.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 25 %

Répartition de la correction et critères :

70 % Corrigé par l'enseignant
30 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Vos collègues répondaient à vos courriels	10
Vos collègues ont réalisés le travail convenu selon l'échéancier	10
Vos collègues ont participé pleinement à la réalisation du travail	10

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Lors du cours du 3 décembre en version papier.

Le dépôt électronique fera foi de la date de remise. Une copie papier est aussi demandée. Celle-ci doit être déposée lors du cours du 3 décembre 2018.

Directives de l'évaluation :

Partant de l'exemple du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis (PPU) adopté en 2017* par la Ville de Lévis et du *Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis (SAD, 2016)*, l'exercice vise à familiariser les étudiants-es avec le contenu et le processus d'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) adopté par une municipalité locale et demeurant applicable à un secteur ancien de son territoire.

Vous aurez l'obligation d'évaluer la participation des membres de votre équipe. Cette évaluation compte pour 30 % de cette évaluation. Celle-ci est anonyme.


Les directives pour la réalisation du TP sont indiquées dans le document ci-dessous.


La formation des équipes est de votre ressort. Le forum est un bon outil pour un premier contact.

Le respect de la date de remise est contrôlé automatiquement à l'aide de la boîte de dépôt, fixée au plus tard le 30 novembre 2018.

Fichiers à consulter :

 [DDU-2000_TP_A18_V_17-08-2018-GF.pdf](#) (380,24 Ko, déposé le 20 août 2018)

 [Sommaire décisionnel PPU Vieux Lévis URBA-2017-149.pdf](#) (19,57 Mo, déposé le 2 oct. 2018)

 [Accès à Territoires.docx](#) (773,32 Ko, déposé le 22 oct. 2018)

Contrôle 1 : Définitions, planification et zonage

Titre du questionnaire :

[Contrôle 1 - Modules 1 et 2](#)

Période de disponibilité :

Du 20 sept. 2018 à 12h00 au 23 sept. 2018 à 23h59

Tentatives :

1 tentative permise

Mode de travail :

Individuel

Pondération :

10 %

Directives :

Ce premier contrôle porte sur le contenu des **modules 1 et 2**, soit *Définitions, planification et le zonage*.

Il comporte 20 questions.

AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront, selon les dispositions contenues dans leur lettre, du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire

Titre du questionnaire :	Contrôle 2 - Module 3
Période de disponibilité :	Du 18 oct. 2018 à 12h00 au 21 oct. 2018 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	15 %
Directives :	Ce deuxième contrôle porte sur le contenu du module 3 , soit le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec (LAU, MRC, instruments de planification et de réglementation).

Il comporte 20 questions.

AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 3 : La protection du territoire agricole et le patrimoine culturel

Titre du questionnaire :	Contrôle 3 - Modules 4 et 5
Période de disponibilité :	Du 8 nov. 2018 à 12h00 au 11 nov. 2018 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Ce troisième contrôle porte sur le contenu des modules 4 et 5, soit la protection du territoire agricole et le patrimoine culturel.

Il comporte 20 questions.

AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 4 : Qualité de l'environnement, territoire public et forêt

Titre du questionnaire :	Contrôle 4 - Modules 6 et 7
Période de disponibilité :	Du 22 nov. 2018 à 12h00 au 25 nov. 2018 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Ce quatrième contrôle porte sur le contenu des modules 6 et 7 , soit la qualité de l'environnement, la gestion du territoire public et des forêts.

Il comporte 20 questions.

AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 5 : Eau, mines et transport

Titre du questionnaire :	Contrôle 5 - Modules 8 et 9
Période de disponibilité :	Du 6 déc. 2018 à 12h00 au 9 déc. 2018 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	<p>Ce cinquième contrôle porte sur le contenu des modules 8 et 9, soit la gestion et l'aménagement durable de l'eau, des mines et des transports.</p> <p>Il comporte 20 questions.</p> <p>AVIS:</p> <ul style="list-style-type: none">• Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 6 : Développement durable

Titre du questionnaire :	Contrôle 6 - Module 10
Période de disponibilité :	Du 13 déc. 2018 à 12h00 au 16 déc. 2018 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	<p>Ce sixième contrôle porte sur le contenu du module 10, soit le développement durable.</p> <p>Il comporte 10 questions.</p> <p>AVIS:</p> <ul style="list-style-type: none">• Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Examen final en classe

Date et lieu :	Le 17 déc. 2018 de 08h30 à 11h30 , 1160-ABP
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	ABP-1160
Directives de l'évaluation :	<p>L'examen porte sur toute la matière vue lors des séances en classe. Le questionnaire est divisé en deux parties:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Questions à réponses courtes; 6 questions à développement court (10 lignes) 60%;2. Question à développement; 2 questions à développement long (maximum 2 pages) 40%. <p>Les questions seront sélectionnées à partir de celles diffusées dans chaque module.</p> <p>Consignes à respecter:</p> <p>Lors de la séance d'examen, chaque étudiant devra obligatoirement avoir en main sa carte étudiante avec photo et la présenter au surveillant, afin de contrôler votre identité.</p>

Examen sous surveillance

Dans le cadre de ce cours, il est prévu que vous devrez vous présenter à l'examen qui aura lieu sous surveillance le lundi 10 décembre de 8h30 à 11h30. Pour les accommodations scolaires, voir l'enseignant.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Retard motivé : Z

Cours non complété : E (échec)

Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Gestion des délais

Conformément au règlement universitaire, les corrections des deux examens seront complétées au maximum 10 jours ouvrables après leur remise / leur passation.

Évaluation sommative

Dans ce cours, l'évaluation sommative se traduit par un travail pratique, six contrôles et un examen en classe.

Évaluation formative

Dans ce cours, l'évaluation formative se concrétise par des questions pour chacun des modules, accessibles dans l'onglet Contenu et activités / questions préparatoire à l'examen.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Villes Durables : quelles villes pour demain ?

Les Grands Dossiers des Sciences Humaines No 40, Septembre - novembre 2015 Villes durables : Quelles villes pour demain ? DISPONIBLE

Pour le cours, et afin de réaliser les contrôles, vous **devez obligatoirement** lire cette revue.

Vous pouvez télécharger la revue en format pdf à partir du lien ci-dessous, pour 7 € ou 9,90 CND\$ au 03/04/2018.
http://www.scienceshumaines.com/villes-durables_fr_577.htm  (format avec photos et hyperliens)

Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Le matériel didactique disponible sur le site web du cours comprend :

- les notes de cours (en format pdf)
- les contrôles
- le travail pratique
- les questionnaires formatifs et les accès aux forums du cours
- les références (liens web, vidéos, logiciels, glossaire et bibliographie)

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

	Logiciels	Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	www.adobe.com	Gratuit
Machine virtuelle	Java	www.java.com	Gratuit

Médiagraphie et annexes

Bibliographie

Outre les sources bibliographiques disponibles à la fin des notes de cours de chaque module, vous retrouverez une médiagraphie spécifique à chacun des modules.